



DÉLIBÉRATION

du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 17 SEP. 2025 Publiée, le 17 SEP. 2025 Notifiée, le	
Délibération n°25.5.17	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création d'un poste de rédacteur à temps complet dans le cadre d'une promotion interne – Service finances-comptabilité</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire expose qu'un adjoint administratif principal de 1ère classe est inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur. L'agent exerce les fonctions de responsable finances et comptabilité. Cette promotion voulue et encouragée par la Collectivité s'inscrit dans la cohérence, de l'organisation globale des services administratifs et des entretiens d'évaluation sur les compétences professionnelles de l'agent, conduits par sa hiérarchie. Madame le Maire propose donc, de créer le poste correspondant, à compter du 1^{er} octobre 2025. L'agent concerné sera ensuite nommé dans son nouveau grade par arrêté du Maire. Une mise à jour du tableau des emplois permanents sera faite ultérieurement pour supprimer le poste occupé actuellement par l'agent.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la Fonction Publique;

Considérant l'avis du Bureau Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **CRÉE** un poste de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20250916-
25517d-DE Reçu le 17/09/2025